

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-16/SG/CG portant approbation du budget de la Chambre de commerce et d'industrie de Djibouti, pour l'exercice 1972.

n° 72-16/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Date de publication
5 janvier 1972

Numéro JO
n° 2 du 25/01/1972

Date du numéro
25 janvier 1972

TEXTE INTÉGRAL

Est approuvé le budget de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Djibouti, pour l'exercice 1972, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de douze millions trois cent quarante-sept mille francs Djibouti (12.347.000 F.D.). Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Djibouti est autorisé à prélever sur le fonds de réserve, aux fins d'équilibre du budget, une somme de huit cent quarante-sept mille francs Djibouti (847.000 F.D.).